

Compte rendu du conseil du 19/05/15

Présents : F. Laguerre, D. Alard, F. Barro, X. Deferluc, G. Dupuy, P. Laurent, P. Lero, J. Pascal, R. Piquemal, J. Porte-Trauque

Excusé : P. Philip (procuration à R. Piquemal)

Secrétaire : Fabienne Barro

1) **SIVE**

Une proposition a été faite par la mairie de Ferrières afin de procéder à un bilan énergétique et un diagnostic des besoins en investissement sur l'école élémentaire.

Le coût de l'étude est de 4500 € avec une participation de la commune de Prayols permettant de couvrir 1/3 des dépenses, soit 1500 € (au prorata du nombre d'élèves)

Une rencontre avec les deux conseils municipaux serait souhaitable afin d'approfondir certaines questions et notamment la mise en place de ces travaux et leur financement.

2) **Projet Educatif Territorial**

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, chaque école est invitée à déposer un Projet Educatif Territorial pour définir notamment le cadre des activités périscolaires.

Pour chaque commune concernée, le PEdT communal doit être présenté dans ses grandes lignes en conseil municipal et en conseil d'école de manière à ce que le maire ou le président du SIVE soit mandaté pour signer ce PEdT (ainsi l'aide de l'Etat de 50 €/élèves pourra continuer à être perçue). L'école élémentaire de Ferrières/Prayols est à l'origine d'une pratique expérimentale proposant des nouvelles activités périscolaires (NAP).

Des orientations intercommunales sont en train d'être définies avec une harmonisation des pratiques, un travail en commun et une mutualisation des idées afin de dynamiser une politique éducative pour les jeunes et d'utiliser les financements de façon cohérente en bénéficiant des moyens déjà existants.

3) **Mercredi A-M**

Lors du conseil communautaire du 6 mai, les délégués ont décidé à l'unanimité de poursuivre l'accueil des enfants le mercredi après-midi et donc de créer une nouvelle compétence intercommunale partielle portant sur le périscolaire du mercredi après-midi.

Chaque conseil doit se prononcer sur cette décision.

Le coût avoisinant les 100 000 €, il a été convenu de rechercher des sources d'économie. Il n'y aurait plus qu'un centre d'accueil à Foix-Mandéla (au lieu de trois actuellement), mais le transport de midi vers ce centre continuerait à être assuré. Même s'il est regrettable que la prestation des Francas soit ainsi amoindrie et que les enfants ne puissent bénéficier des avantages d'un accueil à la campagne, le conseil municipal s'est prononcé (unanimité moins une abstention) en faveur de la prise de compétence par l'intercommunalité.

4) **Participation au ramassage scolaire**

Comme cela se fait généralement s'agissant du ramassage scolaire pour les enfants de l'élémentaire, le conseil départemental ne souhaite pas que le transporteur sorte de la liaison directe entre l'école de Ferrières et la Mairie de Prayols, sauf si la commune décide de prendre en charge le trajet supplémentaire pour un coût d'environ 1000 €/an.

Dans un souci d'équité et de priorité dans le maintien du budget, la commune ne souhaite pas financer ce complément de trajet (vote à l'unanimité).

A partir de la prochaine rentrée scolaire, seuls deux arrêts seront maintenus : l'église et la mairie.

Afin d'informer les personnes concernées, un courrier officiel leur sera transmis ; l'information figurera également sur la lettre municipale.

5) **SDIAU** (Service Départemental d'Instruction et Autorisations d'Urbanisme)

L'Etat se désinvestit sur l'instruction des dossiers d'urbanisme à partir du 01/07/15. Le conseil départemental propose de prendre le relais sur la moitié du coût. Cela implique l'embauche de 10 personnes. Mission : instruction des dossiers, conseils en urbanisme et pour contentieux. Une obligation financière sera donc désormais à la charge de la commune pour un coût annuel d'environ 1000 €. Une modulation sur le choix des clés de répartition est possible. Pour le moment, la prise en charge par nombre d'habitants est retenue. Une évaluation sera faite dans un ou deux ans. Le maintien des clauses telles que mentionnées sur la convention a été retenu (10 pour et 1 abstention).

6) **PLU**

Pour sa révision du PLU, la commune de Foix propose un groupement de commandes auprès d'un bureau d'étude (avec 13 autres communes dont Prayols).

Le gain grâce à ce groupement de commandes serait d'environ 10%, avec pour nous, un coût approximatif pour cette année de 1500 € (30%), le solde, soit 3500 €, sera versé en fin d'étude.

L'intérêt d'une telle démarche est une mise en conformité et une étape intermédiaire avant la mise en place du PLU de manière à rester en cohérence avec le SCOT.

L'acceptation du groupement de commandes pour cette révision a été votée à l'unanimité.

7) **SCDEA**

Une demande de changement de statut a été faite par le SCDEA afin d'obtenir les compétences en matière de bornes électriques pour les voitures ainsi qu'un positionnement pour l'éclairage festif. Suite à ce changement de statut, la nouvelle nomination est SDE09 : Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège. La demande a été acceptée à l'unanimité.

8) **Travaux**

Aire de Micouveau : les travaux sur le terrain de pétanque ont été réalisés. L'éclairage sera opérationnel dans la semaine.

Les 4 jeux prévus sur l'aire devraient être installés fin juin ainsi que la création des WC publics.

Un nouvel accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite est à l'étude.

Pour la salle polyvalente, les travaux relatifs à l'accessibilité nécessitent une étude approfondie.

Un dispositif pour empêcher l'accès à l'échelle menant au clocher de l'église serait nécessaire.

Malgré les travaux effectués, le gîte est toujours en attente d'acquéreurs.

9) **Employés communaux**

Suite à la promotion de David Demoulin, le Maire propose de créer un poste d'agent technique 1^{ère} classe et ensuite de supprimer le poste d'agent technique 2^{ème} classe.

10) **Décisions modificatives concernant le budget**

La DGF est inférieure de 6000 € aux prévisions fournies par le percepteur.

A cela se rajoute un certain nombre de charges supplémentaires que nous venons d'évoquer : étude du PLU (1500 €), frais informatiques (300 €), instruction des dossiers par le SDIAU (500 €), SCDEA (500 €), ONF avec rappels depuis 2012 (1470 €),...

Les travaux sur la chapelle (moins importants que prévu) viennent amoindrir les dépenses.

Le conseil mandate le Maire pour procéder aux modifications nécessaires et ajuster le transfert du fonctionnement sur l'investissement (préparation assurée par Xavier De Ferluc).

11) **Divers**

La cérémonie d'hommage aux Guérilleros est fixée au samedi 06 juin 2015 à 11h.

L'inauguration de l'aire de Micouveau est prévue pour le dimanche 09 août 2015.